

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration de l'évaluation sociale et VBG dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des paysages (PGIP)
Dans les régions les moins développées en Tunisie
(PGIP)
Composante 3 : Gestion du projet, suivi et évaluation
Prêt BIRD N° 8722-TN

Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Mondiale en vue de financer le **Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)** dans les régions les moins développées en Tunisie et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de la « **sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration de l'évaluation sociale et VBG** » géré par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) en tant que responsable de l'exécution des composantes de ce projet.

OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de l'évaluation sociale est d'analyser les enjeux socioéconomiques et de connaître et comprendre les interactions entre les communautés usagères / bénéficiaires et les ressources forestières et pastorales, d'identifier les facteurs qui agissent sur ces interactions et d'appréhender leurs impacts socio-économiques, et d'étudier l'existence et les formes de VBG ainsi que leurs outils de traitement ou de résolution. L'objectif particulier est d'identifier dans 13 GDA sélectionnés: i) les différents acteurs et bénéficiaires qui interviennent dans les aires forestières des groupements (GDA) sélectionnés; ii) la démographie des parties prenantes, acteurs et bénéficiaires par genre; iii) les produits exploités par genre; iv) leur mode d'exploitation par genre; v) les conditions de travail des femmes; vi) les sujets de potentiels conflits; vii) les mécanismes utilisés pour résoudre les conflits au niveau local, viii) les incidents de violence basée sur le genre; et ix) le degré de satisfaction de toutes les parties prenantes.

QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir un diplôme universitaire d'au moins bac + 5 en sociologie, anthropologie, économie rurale, foresterie, ou une formation équivalente, et disposer de :

- 8 ans d'expérience dans des domaines connexes ;
- Expérience dans la conduite et la mise en œuvre d'évaluation basée sur la collecte et l'analyse de données qualitatives ;
- Expérience dans la conduite et la mise en œuvre d'évaluations sociales ou d'évaluations portant sur des questions sociales et de vulnérabilité ;
- Expérience de conduite d'études de même typologie dans des milieux ruraux;
- Compétences avérées en communication.

TERMES DE REFERENCES

Les termes de références peuvent être retirés auprès de la DGF (MARHP) sise 30 rue Alain Savary Tunis ou les télécharger du site web du MARHP à l'adresse suivante : www.agriculture.tn ou demandés par mail à l'adresse suivante : sauvegardes.pgip@gmail.com

DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidatures, les Consultants peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents du dossier de Termes de référence en demandant des informations complémentaires à l'adresse suivante et aux heures d'ouverture de bureaux.

L'adresse : Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary Tunis.

A cet effet, tout retrait via téléchargement sur le site web doit faire l'objet d'une confirmation par mail sur l'adresse suivante : sauvegardes.pgip@gmail.com

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La commission d'évaluation établira une liste des consultants ayant répondu à l'Avis de Manifestation d'Intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR(S) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le candidat mieux noté sera invité pour une négociation financière.

Dans le cas où plus qu'un candidat atteignent le même meilleur score, celui ayant plus d'expériences similaires exprimées par le nombre de livrables ou projets de même nature sera retenu. En cas d'égalité, ces candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir dans leurs dossiers tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire la mission demandée (contrats, attestations de services faits, références techniques, description de prestations similaires, brochures de présentation, etc.), et particulièrement les pièces suivantes:

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au nom de Mr le directeur du l'Unité de Gestion par Objectif du PGIP ;
- 2) Des copies des diplômes ;
- 3) Un CV détaillé et signé avec des copies des pièces justificatives de l'expérience et des références ;
- 4) Une copie de l'identité fiscale du consultant.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être envoyé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre de :



La Direction Générale des Forêts,
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis
"A ne pas ouvrir"

«APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DE L'EVALUATION SOCIALE
ET VBG DANS LE CADRE DU PROJET DE GESTION INTEGREE DES PAYSAGES
(PGIP)»

Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le
24/08/2022 à 12H00.

Le cachet du bureau d'ordre de la Direction Générale des Forêts fait foi.

Cependant, les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché
faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt.



Le Directeur Général des Forêts
Mohamed BOUFAROUA

Termes de Références pour l'élaboration de l'évaluation sociale et VBG dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des paysages (PGIP)

1. CONTEXTE ET ORIENTATIONS

Dans le cadre du Projet de « Gestion Intégrée des paysages (PGIP) dans les Régions les moins développées en Tunisie », qui vient de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle « stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie 2015-2024, il est prévu de partager avec les communautés locales la gestion des ressources, à travers des conventions de cogestion des ressources forestières et pastorales dans 15 paysages ciblés dont 17 GDA bénéficieront économiquement de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits en raison des interventions du projet par le biais de différentes initiatives de renforcement des capacités et d'investissements, qui pourront profiter d'un ensemble de moyens destinés à améliorer leurs modes et moyens d'existence.

Il convient de signaler qu'il s'agit d'une approche innovante aussi bien pour l'administration que pour les autres parties prenantes, et qui mérite un accompagnement tout au long de sa mise en œuvre, par à la fois d'un volet communication pour unifier les messages à transmettre pour être bien guidé vers les objectifs escomptés, et aussi évaluer le processus à travers une action d'évaluation, en vue de rectifier les démarches adoptées en temps opportun.

Et comme le volet communication est quasi absent, notamment lors de la préparation des PDIP, lors des étapes précédant la signature des conventions de cogestion avec les GDA, et lors des étapes ultérieures, il devient indispensable de conduire au moins une phase d'évaluation aussi bien au niveau des communautés, qu'auprès des autres parties prenantes.

L'évaluation sociale a pour objectif d'évaluer l'effet/impact du projet sur les parties prenantes, y compris les bénéficiaires des biens et services des écosystèmes forestiers et pastoraux dans les 15 paysages ciblés par le projet. Ainsi, elle vise à souligner les problèmes potentiels et les risques sociaux auxquels sont confrontés certaines catégories de bénéficiaires, en particulier les groupes vulnérables, afin de prendre les mesures correctives nécessaires au moment opportun.

Aussi, en cohérence avec l'engagement de la Tunisie en faveur de l'égalité entre hommes et femmes qui trouve son fondement dans l'adhésion du pays à la majorité des conventions internationales en rapport avec les questions de l'égalité ainsi qu'aux différentes conférences internationales ayant ponctué la dernière décennie du XXème siècle, le projet accorde une attention particulière à l'aspect genre, et souhaite l'intégrer au niveau de l'évaluation sociale qui sera menée, et étudier entre autres les formes de Violence Basée sur le Genre (VBG) qui peut être produite au sein des bénéficiaires et parties prenantes de la cogestion des ressources forestières, ainsi que leurs outils de traitement ou de résolution.

2. OBJECTIF

L'objectif global de l'évaluation sociale est d'analyser les enjeux socioéconomiques et de connaître et comprendre les interactions entre les communautés usagers / bénéficiaires et les ressources forestières et pastorales, d'identifier les facteurs qui agissent sur ces interactions et d'appréhender leurs impacts socio-économiques, et d'étudier l'existence et les formes de VBG ainsi que leurs outils de traitement



ou de résolution. L'objectif particulier est d'identifier dans 13 GDA sélectionnés¹: i) les différents acteurs et bénéficiaires qui interviennent dans les aires forestières des groupements (GDA) sélectionnés; ii) la démographie des parties prenantes, acteurs et bénéficiaires par genre ; iii) les produits exploités par genre ; iv) leur mode d'exploitation par genre ; v) les conditions de travail des femmes; vi) les sujets de potentiels conflits ; vii) les mécanismes utilisés pour résoudre les conflits au niveau local, viii) les incidents de violence basée sur le genre; et ix) le degré de satisfaction de toutes les parties prenantes.

3. POPULATION CIBLE

Les groupes et personnes (femmes, les hommes, les jeunes) qui constituent la cible de l'étude sociale sont : i) les adhérents des GDA ; ii) les opérateurs économiques appartenant/intervenant aux zones d'interventions du projet ; ii) les administrateurs régionaux/local impliqués dans les activités du projet, ainsi que les autres parties prenantes.

4. RISQUES SOCIAUX

L'Évaluation Sociale est conçue pour évaluer les risques sociaux, qui peuvent être issus du projet lui-même, et leurs impacts négatifs tout en proposant des mesures qui seront comprises dans la gestion de ces risques. Les risques dont la survenue est possible sont principalement les suivants :

- A. Le projet pourrait créer, renforcer ou approfondir l'iniquité et/ou le conflit social ;
- B. Les activités du projet pourraient porter atteinte aux droits ou aux intérêts des personnes, ce qui entraîne des effets négatifs importants ;
- C. Les femmes pourraient être exclues de manière disproportionnée des prestations ou être affectées négativement ;
- D. Les attitudes et les actions des principales parties prenantes pourraient compromettre la réalisation de l'objectif de développement ;

5. COLLECTE DE DONNEES ET METHODES DE TRAVAIL

L'Évaluation Sociale devrait être menée en s'appuyant sur les différentes sources de données disponibles au niveau central, régional et local. Selon les cibles diversifiées de l'étude, les méthodes de collecte de données adéquates devraient être choisies. Toutefois, les méthodes qualitatives et quantitatives suivantes sont suggérées :

- 1) Des entretiens avec les personnes, selon un format d'entrevue semi-structurée, avec des intervenants clés et un nombre choisi de représentants de groupes vulnérables ;
- 2) Des discussions avec les membres de groupes vulnérables ;
- 3) Les observations sur le terrain des recherches indirectes de groupes qui peuvent être difficiles à atteindre, sur les marchés, près des frontières, etc.
- 4) L'examen des documents du projet, et d'autres études, etc.

¹ - 10 GDAs sont sélectionnés par le projet et fournis à l'ONG, et ce comme suit : i) le GDA de Jawaher Weslet, en tant que observation aberrante suite à sa déclaration d'une allégation de violence; ii) 9 GDAs sont sélectionnés suite à une analyse typologique qui a permis d'obtenir, à partir des 16 GDAs restants, des strates homogènes. Ainsi, un sous-échantillon aléatoire est sélectionné au sein de chaque strate obtenue.

- 3 GDAs sont ajoutés par l'ONG



6. MISSION ET PRINCIPALES TÂCHES

L'évaluation sociale est basée sur des entretiens face à face avec des groupes de personnes faisant partie de la population ciblée par le projet (adhérents des GDAs relevant des paysages cibles, des parties prenantes) ayant pour objectif d'aider à déterminer :

- Les principaux enjeux socioéconomiques et risques sociaux ;
- Les effets /les impacts sociaux sur les différents groupes et parties prenantes concernés et les groupes particulièrement vulnérables ;
- Les formes de violences basées sur le genre qui peuvent être produites dans les paysages forestiers ;
- Les besoins et priorités des principales parties prenantes ;
- Le point de vue des parties prenantes sur la conception et les mécanismes de mise en œuvre proposés du projet ;
- L'évaluation des capacités des acteurs concernés et leurs participations liées au projet.

L'évaluation sociale devra être réalisée sur 13 GDA sélectionnés² parmi les 17 GDAs ayant signé un contrat de cogestion avec la DGF. Ces GDAs ont déjà fait l'objet d'une étude de leurs modes de fonctionnement et d'identification des contraintes et menaces auxquelles ils sont actuellement confrontés. Le processus d'Évaluation Sociale aide le projet à formuler des résultats explicites en matière de développement social, à concevoir la collaboration entre les institutions impliquées, à suivre et à évaluer la réalisation de ces résultats.

Le Consultant effectuera les tâches suivantes après avoir consulté les documents pertinents du projet ainsi que les évaluations sociales précédentes, en particulier le rapport de l'étude effectué par l'ONG et qui a touché les 13 GDA :

- (a) Proposer un plan de travail qui sera validé par l'équipe d'exécution du projet ;
- (b) Présenter la méthodologie d'évaluation (démarche, critères et indicateurs d'évaluation du processus et des résultats, sources de données et définition de situation de référence) ;
- (c) Collecter des données géographiques, administratives, historiques et démographiques des GDA, intégrant l'aspect genre ;
- (d) Consulter les parties prenantes (opérateurs économiques, membres bénéficiaires des GDA, administrateurs) au niveau local et national par groupes d'intérêts (focus group) et par genre ;
- (e) Visiter les sites des GDA ou il y'a eu des plaintes relatives à la violence basée sur le genre (VBG) ;
- (f) Identifier les produits exploités dans les paysages forestiers sélectionnés ; Analyser/estimer l'offre/l'abondance des produits exploités ;
- (g) Identifier les modes d'exploitation des produits par genre ;

²- 10 GDAs sont sélectionnés par le projet et fournis à l'ONG, et ce comme suit : i) le GDA de Jawaher Weslet, en tant que observation aberrante suite à sa déclaration d'une allégation de violence; ii) 9 GDAs sont sélectionnés suite à une analyse typologique qui a permis d'obtenir, à partir des 16 GDAs restants, des strates homogènes. Ainsi, un sous-échantillon aléatoire est sélectionné au sein de chaque strate obtenue.

- 3 GDAs sont ajoutés par l'ONG



- (h) Identifier les sujets et causes des conflits avec segmentation par genre ;
- (i) Identifier les majeures contraintes dans les conditions de travail des femmes ;
- (j) Identifier les mécanismes locaux utilisés pour la gestion des conflits ;
- (k) Identifier et analyser : (i) les formes de VBG auxquelles peuvent faire face les femmes au sein des zones d'intervention du projet choisies pour l'étude, (ii) le comportement de la population cible et des victimes à l'encontre de la VBG, (iii) l'attitude et la perception des populations locales de la VBG, (iv) et les outils existants, pour le traitement des éventuels actes de violence, auxquels ces femmes ont ou peuvent avoir recours.
- (l) Faire des propositions pour :
 - i) l'amélioration de l'organisation des GDAs étudiés ;
 - ii) l'amélioration de la gestion des ressources forestières ;
 - iii) des actions pratiques pour améliorer les conditions de travail des femmes ;
 - iv) des améliorations pratiques du mécanisme de gestion de plaintes du projet en tenant compte de l'aspect genre ;
 - v) l'amélioration du procédé (méthodes et outils) de communication à adopter ;
 - vi) l'amélioration de l'intégration de l'aspect VBG dans les actions du projet concernées par l'étude sociale.
- (m) Le consultant devra rédiger des procès-verbaux relatifs aux différentes sessions de réunions tenues avec les parties prenantes, et les accompagner des photos et des listes de présence tout en veillant à préserver la confidentialité des données.

7. LIVRABLES

- Un rapport de démarrage qui définit la méthodologie d'intervention et le planning prévu en partant des données fournies par l'UGO.
- Le rapport d'évaluation sociale qui contient notamment les éléments suivants :
 - Description des paysages objet de l'étude sociale
 - La méthodologie suivie dans cette étude, qui inclut entre autres les recherches bibliographiques (rapport de l'ONG, PDIP,...), les consultations et les entretiens programmés avec les cibles.
 - Une description de la cible de l'étude.
 - Distribution des acteurs et bénéficiaires par genre.
 - Présentations, utilisations, offre/abondance des ressources forestières exploitables.
 - Répartition des modes d'exploitations des ressources forestières par genre (homme/femme).
 - Détails et causes de conflits potentiels.
 - Mécanismes utilisés pour la gestion des conflits et recommandations.
 - Formes de VBG auxquelles peuvent faire face les femmes au sein des zones d'intervention du projet choisies pour l'étude, comportement de la population cible et des victimes à l'encontre de la violence, attitude et perception des populations locales de la VBG, et les outils existants pour la résolution de ces problèmes disponibles ou utilisés par les femmes.



- Recommandations et indicateurs de suivi.

8. DURÉE DE LA MISSION DU CONSULTANT

La mission du consultant est sur une période de 60 jours étalés sur 4 mois, à partir de la date de la notification de l'ordre de service de commencement de l'étude.

9. QUALIFICATION DES PRESTATAIRES DES SERVICES

Profil du prestataire des services : Un diplôme universitaire d'au moins bac + 5 en sociologie, anthropologie, économie rurale, foresterie, ou une formation équivalente ;

- 8 ans d'expérience dans des domaines connexes ;
- Expérience dans la conduite et la mise en œuvre d'évaluation basée sur la collecte et l'analyse de données qualitatives ;
- Expérience dans la conduite et la mise en œuvre d'évaluations sociales ou d'évaluations portant sur des questions sociales et de vulnérabilité ;
- Expérience de conduite d'études de même typologie dans des milieux ruraux ;
- Compétences avérées en communication.

10. CRITERES D'EVALUATION ET DE SÉLECTION

La sélection et l'emploi du consultant suivra les procédures décrites dans les directives de la Banque Mondiale relatives à la sélection et emploi des Consultants Individuels.

La commission d'évaluation établira une liste des consultants ayant répondu à l'Avis de Manifestation d'Intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR(S) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le candidat mieux noté sera invité pour une négociation financière.

Dans le cas où plus qu'un candidat atteignent le même meilleur score, celui ayant plus d'expériences similaires exprimées par le nombre de livrables ou projets sera retenu. En cas d'égalité, ces candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

11. MODE DE SÉLECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».



12. PLANNING DES LIVRABLES A TITRE INDICATIF

Principales activités	Délais d'exécution
Rapport de démarrage qui définit la méthodologie d'intervention et le planning prévu en partant des données fournies par l'UGO.	10 jours
Draft du rapport de l'évaluation sociale contenant tous les éléments cités au paragraphe des livrables sauf les recommandations et indicateurs	35 jours
Rapport final de l'évaluation sociale avec recommandations et indicateurs	15 jours

Tous les documents et les rapports devront être établis en langue française avec un résumé de l'évaluation destiné à la population qui sera obligatoirement en langue arabe.

Tous les documents livrés doivent être reliés sous presse (la reliure spiralée n'est pas acceptée), titrés et présentés de façon à permettre leur exploitation durable et de la manière la plus aisée possible.

Tous les documents doivent être présentés sur papier de format 21 x 29,7 cm (A4) type 80 grammes. Toutefois, les tableaux qui nécessitent, de par leur contenu, un format supérieur seront présentés sur papier de format A3.

La version provisoire des rapports sera fournie en deux copies physiques et une version numérique.

La version définitive des rapports, qui aurait pris en compte les commentaires, sera envoyée par le Consultant à l'UGO en dix (10) copies version papier et dix (10) copies sur dix (10) supports numériques (en format word et PDF).

Chaque livrable doit être validé par l'administration dans un délai de 20 jours calendaires.

13. PROPRIETE DES DOCUMENTS

Tous les documents établis ou acquis par le titulaire du marché pour l'exécution de l'étude (photographies, cartes, plans, fiche de description de peuplements, fiches d'enquête socio-économique, fiches d'inventaire, résultats des enquêtes, fichiers des données, programmes informatiques et documents divers...) doivent être remis à l'administration qui en devient le propriétaire exclusif.

Tous ces documents mentionnés ci-dessus ou autres produits sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le contractuel prépare pour le compte du client au titre du présent contrat deviennent et demeurent la propriété du client. Pendant la durée du présent contrat et les cinq (05) années suivant son expiration, le contractuel ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les services, le présent contrat, les affaires ou les activités du client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

14. ÉLIGIBILITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊT

Les critères d'éligibilité du Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale sont applicables. De même, les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt au sens de ce même Règlement de Passation des marchés ne pourront être sélectionnés pour la mission.



15. CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

16. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces constituant de la candidature doivent être présentées dans une enveloppe fermée portant la mention « **A NE PAS OUVRIR**, Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la sélection et l'emploi d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de l'évaluation sociale et GBV pour le projet PGIP », et comportant les informations et les pièces suivantes :

- Une copie de l'identité fiscale ;
- Une lettre de motivation ;
- Le CURRICULUM VITAE ;
- Des copies justificatives des diplômes, références et expériences.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche se réserve le droit de demander toute autre pièce lors de l'évaluation des candidatures. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mails ci-dessous.

17. DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT

Les consultants intéressés peuvent demander des informations complémentaires à l'adresse suivante et aux heures d'ouverture de bureaux.

L'adresse : Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary Tunis.

A cet effet, tout retrait via téléchargement sur le site web doit faire l'objet d'une confirmation par mail sur les adresses suivantes : sauvegards.pgip@gmail.com

